



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

N° 060/2025

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT  
EN RAISON DES TRAVAUX DE RENOVATION DU PARVIS DE LA MAIRIE

Le Maire de Merville,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R.10 et R.225,  
Vu le Code Pénal,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement **place du 11 novembre 1918 à l'occasion des travaux de rénovation du parvis de la mairie.**

**ARRETE**

Article 1er : La circulation et le stationnement seront interdits Place du 11 Novembre 1918,

- du jeudi 15 mai 2025, 14 heures au lundi 19 mai 2025, à 10 heures.

Article 2 : La sécurité et la signalisation réglementaire de fermeture de la place du 11/11/1918 seront mise en place.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4: Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie de Grenade-Cadours et Messieurs les Agents de Police Municipale, sont chargés pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Merville, le 15/05/2025

Le Maire

Chantal AYGAT

Affiché le :

